RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS 2LD2S

Au capital de 4 000 euros

Siège social : 9 rue Porteteny

31700 Mondonville

802 814 335 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er OCTOBRE 2024

Le 1er octobre 2024,

Les actionnaires se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée individuellement.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Anne Tourtrol, présidente.

Anne Tourtrol est désignée comme secrétaire de la séance.

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que la totalité des actionnaires, représentant mille actions sur les mille actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège
- Modification des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante : 5 rue de Quercy – 82110 Cazes Mondenard

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts suite au déménagement du siège social intervenu le 1er octobre 2024.

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 5 rue de Quercy – 82110 Cazes Mondenard

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Fait à Cazes-Mondenard

Madame Anne TOURTR
Présidente

